

Bilan de l'enquête sur le Blaireau européen (*Meles meles*)



© F. Kletty

Année 2018

Sommaire

SOMMAIRE	2
I. QUELQUES MOTS SUR LE BLAIREAU.	3
II. RAPPEL DU PROTOCOLE SUIVI.	4
III. RÉSULTATS 2018.	5
A) LES SITES SUIVIS ET RECENSÉS D'ALSACE.	5
1. <i>Évolution du nombre de terriers de blaireaux recensés et du suivi, depuis 2003.</i>	5
2. <i>Répartition géographique des terriers recensés en Alsace.</i>	8
B) TAUX D'ACTIVITÉ (OU TAUX D'OCCUPATION) DEPUIS 2005.	8
C) LES PERTURBATIONS CONSTATÉES.	9
1. <i>L'évolution depuis 2005.</i>	9
2. <i>Localisation des perturbations.</i>	10
3. <i>Les types de perturbations.</i>	13
D) LES DÉGÂTS DUS AU TERRASSIER.....	14
1. <i>L'évolution depuis 2009.</i>	14
2. <i>Localisation et typologie des dégâts.</i>	14
E) L'IMPORTANCE DU SUIVI PLURIANNUEL.	15
F) AUTRES INFORMATIONS SUR LE SUIVI 2018.	16
1. <i>Le Blaireau, terrassier hors du commun.</i>	16
2. <i>Des colocataires.</i>	17
3. <i>Emplacement des terriers.</i>	17
IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	19
A) TRANSMISSION DES DONNÉES	19
B) SIBA, BIODIV'ALSACE ET LE NOUVEL OBSERVATOIRE RÉGIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ	19
C) MÉDIATION.....	20
V. REMERCIEMENTS	22
VI. CONTACT	23
VII. BIBLIOGRAPHIE	23

I. Quelques mots sur le blaireau.

Le Blaireau européen (*Meles meles*) est présent sur tout le territoire français, mais reste un animal très discret. C'est une espèce difficile à observer, du fait de son mode de vie principalement nocturne. De jour, seule la découverte des différentes traces et des indices laissés par son activité aux abords de son terrier suggère sa présence : coulées, empreintes, gros tas de déblais, latrines ou encore fosses de toilette.

C'est pourquoi l'évaluation des populations de blaireaux et l'évaluation de leur dynamique se fait indirectement par un suivi régulier des indices de présence autour des terriers.

La plupart des terriers de blaireaux possèdent entre 1 et 30 gueules (ou entrées), la moyenne est d'environ 5 entrées (Do Linh San, 2006).

Il existe deux types de terriers de blaireaux :

- Les terriers principaux, possédant en général un grand nombre de gueules (mais ce n'est pas toujours le cas) : certaines sont utilisées, d'autres non, mais le terrier est occupé en permanence.
- Les terriers secondaires, possédant une à plusieurs entrées, mais leur utilisation n'est pas continue.

Chaque type de terrier a ses fonctions associées. Les terriers principaux servent surtout de gîte de reproduction et sont utilisés par la majorité des individus d'un clan durant l'hiver. Les terriers secondaires quant à eux ont diverses fonctions : ils peuvent abriter des blaireaux qui ont été chassés du terrier principal, faire office de lieu de mise bas pour les jeunes femelles, servir de refuge lors d'un dérangement ou encore de lieu de repos. La taille des terriers n'est pas liée au nombre d'animaux qui les occupent, mais à l'instinct naturel des blaireaux au creusage, en rapport avec les caractéristiques locales du sol et la durée d'occupation du site.

En Alsace, bien que les populations de blaireaux se soient reconstituées depuis l'interdiction du gazage en 1988, de nombreuses menaces continuent à peser sur ce mustélide : la mortalité routière, la fragmentation et la destruction de ses habitats ainsi que les actes de malveillance. De plus, le blaireau est toujours inscrit sur la liste des espèces « chassables » dans le Haut-Rhin, alors qu'il a été retiré de cette liste depuis 2004 dans le Bas-

Rhin (Art. R.424-5 C. env). N'étant pas considéré comme « nuisible », le piégeage de l'espèce est par conséquent interdit en France (Art. R.427-6 C. env).

Afin de mieux connaître et protéger les populations alsaciennes, le GEPMA a mis en place un protocole de suivi du blaireau en 2003 (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), 2004). **La production de ces données scientifiques régulières est nécessaire pour faire évoluer les connaissances sur cette espèce et ainsi mieux la protéger.**

II. Rappel du protocole suivi.

L'Enquête Blaireau est basée sur le suivi des terriers par un grand nombre de bénévoles sur le long terme. Elle a pour vocation d'accumuler des informations sur l'ensemble des terriers de blaireaux connus en Alsace.

Chaque année de nouveaux complexes de blaireaux sont découverts et sont transmis au GEPMA par les bénévoles, grâce aux **fiches de description papier ou informatisées**. Après vérification, celles-ci sont enregistrées avec leur description dans une base de données.

Il est possible aussi d'enregistrer des données naturalistes précises via le **site internet faune-alsace.org**, accessible à tous. Des observateurs, autres que les bénévoles impliqués dans le suivi blaireau, peuvent donc participer indirectement à ce suivi, si les informations transmises sont assez complètes (localisation exacte, numéro du terrier, et informations relatives à sa description) pour être inscrites dans la base de données.

Par la suite, le terrier est contrôlé idéalement **deux fois par an** (printemps/automne) par un observateur bénévole grâce aux **fiches**.

Chaque observateur est responsable du suivi d'un ou de plusieurs terriers et relève différents critères pour s'assurer de la présence ou non du blaireau sur le site : statut du terrier (actif, inactif, détruit), taille du terrier, indices de présence (empreintes, litière, déblais frais, etc.), occupants, etc. Le relevé d'éventuelles traces de dérangement sur le terrier ou des dégâts occasionnés par le blaireau sont des données importantes. Elles permettent de mieux appréhender la cohabitation homme/animal et de passer le relais au pôle « Médiation Faune Sauvage » en cas de problème ([voir page 19](#)).

III. Résultats 2018.

A) Les sites suivis et recensés en Alsace.

1. Évolution du nombre de terriers de blaireaux recensés et du suivi, depuis 2003.

En Alsace, le nombre de terriers recensés a considérablement augmenté, pour être à l'heure actuelle **neuf fois supérieur** au nombre de sites connus en 2003 ([Graphique 1](#)). Ce nombre s'accroît, grâce à l'implication et la volonté des bénévoles toujours plus nombreux à prendre de leur temps pour effectuer ce suivi et permettre ainsi de renforcer les connaissances sur le Blaireau européen. L'effort de prospection est important, et cela permet de donner des résultats visibles, nous confortant dans l'idée de continuer le suivi des terriers de blaireaux.



Grâce à ces suivis, nous avons pu parvenir à un total de **1514 terriers** référencés pour l'année **2018**, dans toute l'Alsace, contre 1338 en 2017 (soit une augmentation de **11,62%**). Il y a **911** terriers dans le Bas-Rhin (**+8,56%**), et **603** dans le Haut-Rhin (**+16,25%**) ([Graphique 1](#)). Cette augmentation visible sur notre graphique, suit la continuité du travail effectué au cours de ces dernières années, de la part de nos bénévoles, toujours plus actifs et nombreux, découvrant de nouveaux complexes, mais aussi du travail de suppression de sites détruits ou mal localisés. En effet, il est notable qu'un total de **1661** terriers est présent dans notre base de données, **comprenant alors les terriers détruits, n'existant plus**. Ces sites détruits (au nombre de 121), sont donc exclus de nos calculs.

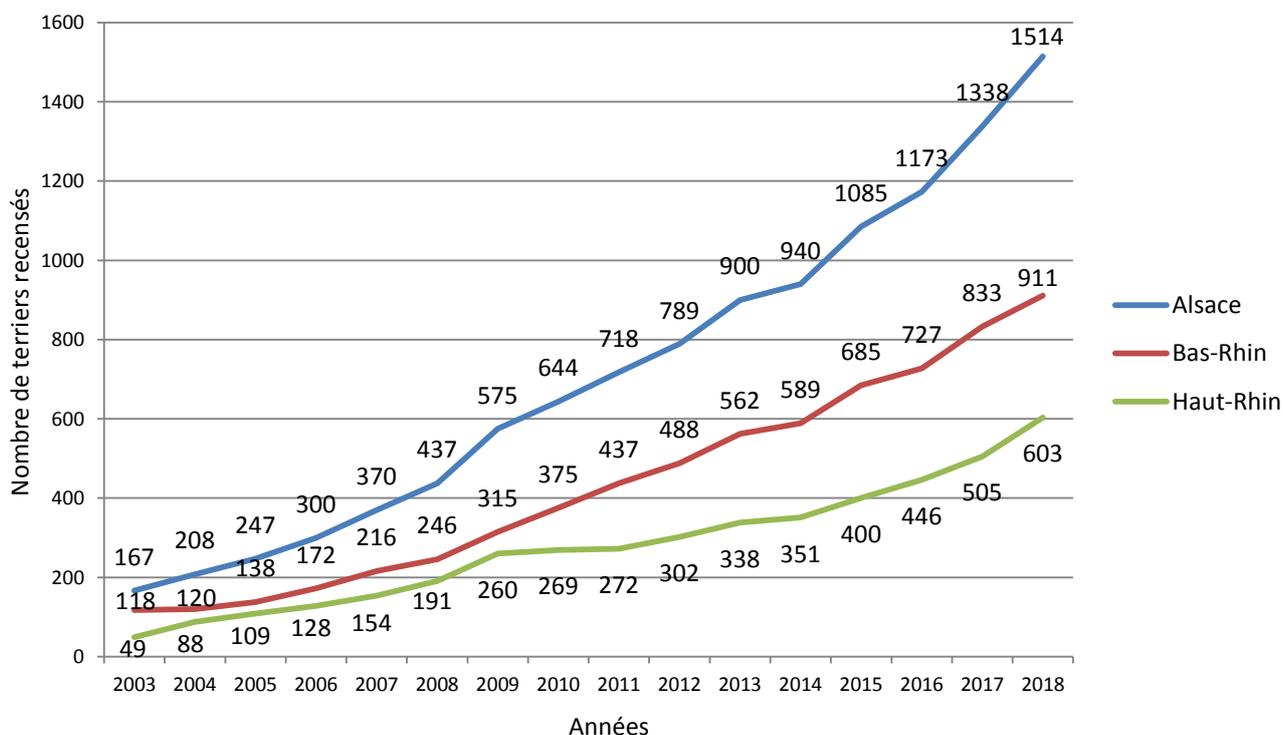
Au sein de nos 1514 sites, **801** ont été suivis cette année par des bénévoles, soit **52,9%** des terriers connus ([Carte 1](#)). En 2017, 680 d'entre eux avait été suivis, soit 50,8% des sites connus. La dynamique du suivi de terrier de blaireau se maintient, une légère augmentation se fait ressentir. Dans le Bas-Rhin, cela représente **600** terriers suivis (contre 474 en 2017) et **201** dans le Haut-Rhin (contre 206 en 2017). Nous pouvons donc toujours apercevoir un déséquilibre entre les deux départements concernant ce nombre de terriers suivis. En effet,

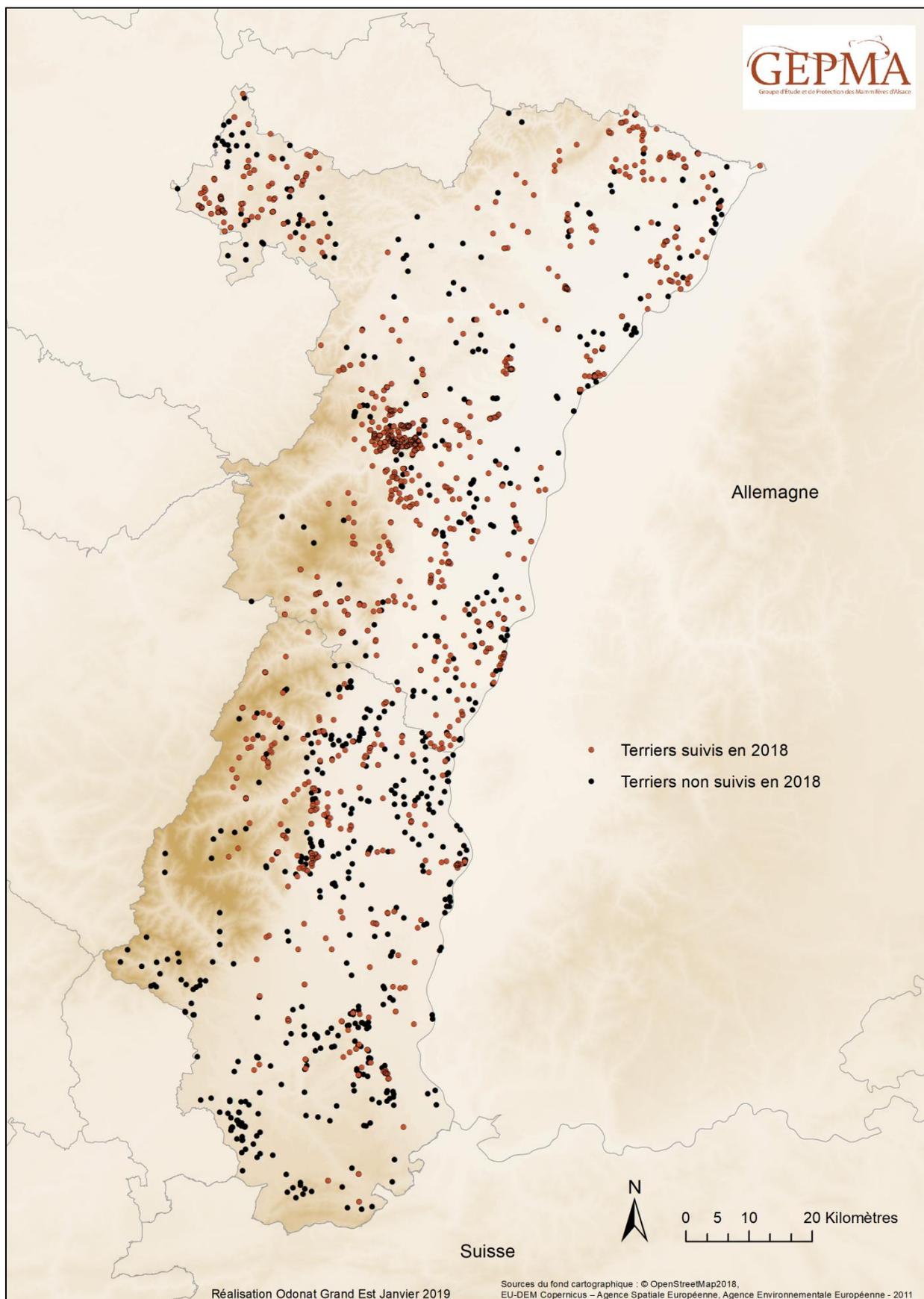
65,86% des terriers connus sont suivis dans le Bas-Rhin contre **33,33%** dans le Haut-Rhin. Cette différence peut être attribuée à un nombre de bénévoles moins important dans le Haut-Rhin (36) que dans le Bas-Rhin (79). De plus, nous avons eu la chance cette année d'avoir une classe de Master de l'Université de Strasbourg chargée d'un suivi de terrier dans le Bas-Rhin, ce qui augmente le nombre de bénévoles ayant pu se rendre sur le terrain dans le département. Il faut donc continuer et favoriser la dynamique du réseau, et en particulier dans le Haut-Rhin.

Pour finir, il est notable que le maintien, voire l'augmentation, du nombre de terriers pris en charge par les bénévoles du GEPMA est important. L'arrivée de nouveaux observateurs permet aussi de continuer sur cette dynamique favorable.

Remarque : Pour pouvoir augmenter la proportion de terriers de blaireaux suivis, les sites sans observateurs ont été listés et proposés aux bénévoles en début d'année 2018. Elle comprend des terriers pour lesquels les observateurs ne peuvent pas poursuivre le suivi, ainsi que ceux qui n'ont pas été suivis les deux dernières années. Ceci permet d'optimiser l'effort de suivi et de redynamiser l'enquête.

Graphique 1 : Nombre de terriers de blaireaux recensés en Alsace de 2003 à 2018.





Carte 1 : Recensement des terriers de blaireau en Alsace et état de leur suivi en 2018.

2. Répartition géographique des terriers recensés en Alsace.

Grâce aux importants efforts de prospection des bénévoles, de nouveaux terriers sont recensés chaque année, puis suivis ([Carte 1](#)). L'augmentation de ces derniers permet aujourd'hui d'obtenir des informations au sein d'unités géographiques autrefois délaissées, tels que l'Alsace Bossue, le Jura alsacien, le Sundgau. En effet, au tout début de l'enquête, la majorité des sites connus étaient situés en plaine alsacienne.



Néanmoins, les grands massifs forestiers (tels que ceux présents dans le massif vosgien) restent des zones moins bien couvertes ([Carte 1](#)). Ce constat s'explique par le fait que la prospection et la découverte de terriers dans ces milieux restent difficiles. De plus, la densité de blaireaux y est plus faible dans l'ensemble.

B) Taux d'activité (ou taux d'occupation) depuis 2005.

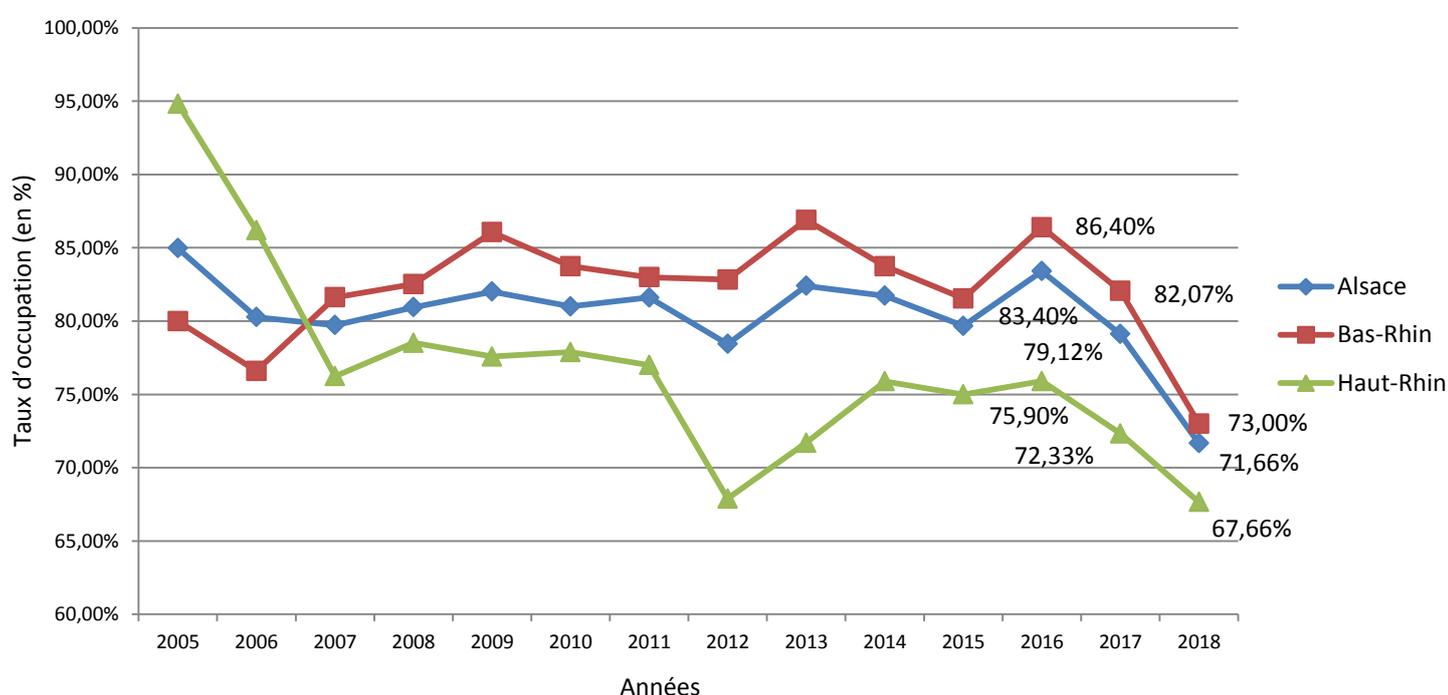
Entre 2005 et 2018, en Alsace, le taux d'activité des terriers de blaireaux varie entre 71% et 85%. En **2018**, le taux d'activité est de **71,6%** ([Graphique 2](#)), avec un taux de **67,6%** pour le Haut-Rhin et de **73,0%** pour le Bas-Rhin (respectivement 72,3% et 82% pour l'année 2017). La différence d'activité entre les deux départements est constatée chaque année depuis 11 ans. Si nous supposons que le comportement et l'habitat du blaireau sont identiques entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, cette constatation reflèterait le statut « espèce chassable » du blaireau dans le Haut-Rhin. En effet, la partie de la population de blaireaux tuée à la chasse présente forcément des individus ne pouvant retourner dans leur terrier.

Le fort taux d'activité constaté en 2005 et sa baisse en 2006 sont probablement liés à l'inertie nécessaire à la mise en place du protocole de suivi. En effet, la probabilité de découvrir un site actif est plus importante que de détecter un site inactif : il est plus probable que l'information remonte et soit transmise si le site est occupé. Avec le temps,

l'effort de recensement des terriers et leur suivi, ces facteurs sont devenus moins perceptibles.

Pour finir, la population de blaireaux semble stable. Il est cependant notable que ces **trois dernières années**, ce **taux d'activité diminue** ([Graphique 2](#)). L'effort de prospection et le travail de l'enquête Blaireau semblent donc indispensables pour continuer de suivre ce taux d'occupation et permettre de connaître les causes entraînant cette possible diminution.

En ce qui concerne cette année 2018, au vu des températures élevées et de la sécheresse de l'été, il est possible que cela ait impacté les blaireaux. En effet, se nourrissant principalement de lombrics et d'invertébrés, les conditions climatiques ont pu avoir des répercussions sur ces derniers, et donc sur l'ensemble de la population de blaireaux.



Graphique 2 : Évolution du taux d'occupation des terriers de blaireaux sur 13 ans.

C) Les perturbations constatées.

1. L'évolution depuis 2005.

Nous observons une diminution globale du nombre de terriers subissant des perturbations depuis 2005 en Alsace. Au début de l'étude, près d'un tiers des terriers suivis (27,17%) subissait



une perturbation au cours de l'année. Cette proportion a nettement diminué, jusqu'à atteindre un minimum de 6,55% en 2013 ([Graphique 3](#)). Après une légère nouvelle augmentation, la proportion de terriers perturbés semble se stabiliser depuis les 3 dernières années, avec **12,61%** des terriers suivis dérangés cette année. La diminution globale n'est donc pas linéaire. Des tendances, tels que des cycles de 4-5ans peuvent être visibles, mais semblent difficilement interprétables...

En **2018**, **101 perturbations** ont été relevées en Alsace (contre 73 en 2017). Cette augmentation est constatée dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, avec des perturbations de **9,95%** et **13,50%** des terriers suivis (contre 9,2% et 11,4% en 2017) ([Graphique 3](#)). Cependant, ces pourcentages restent plus bas qu'en 2016. Nous pouvons aussi observer qu'il y a davantage de perturbation dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin cette année.

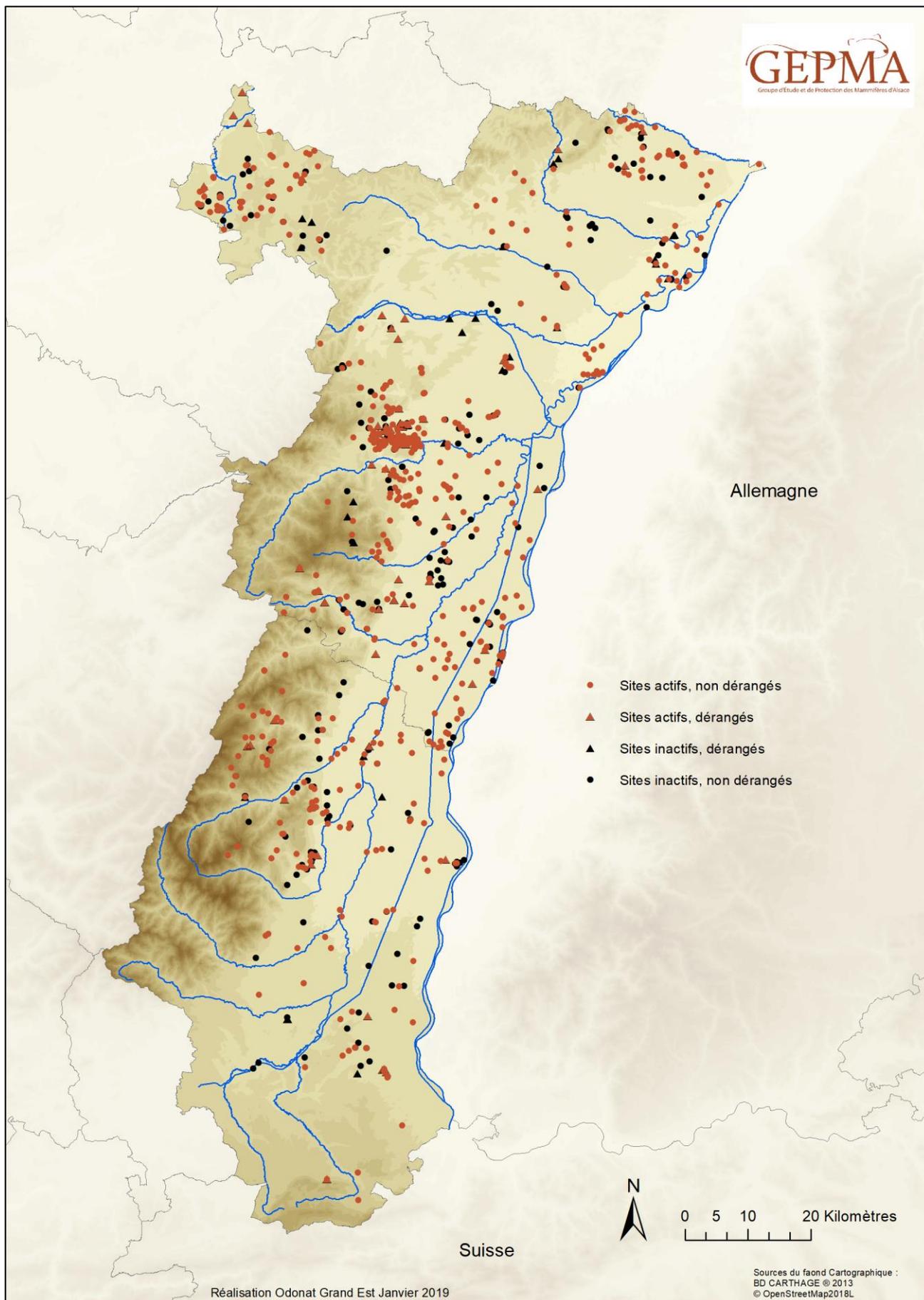


Graphique 3 : Évolution des perturbations humaines sur les terriers de blaireaux d'Alsace sur 13 ans.

2. Localisation des perturbations.

Les perturbations sont relevées dans toute la région ([Carte 2](#)). Ceci illustre bien un problème de cohabitation assez général à l'échelle de l'Alsace et montre qu'il y a encore des efforts de communication à faire autour de cette espèce... Il faut noter que les bénévoles font à la fois un travail de suivi sur le terrain, mais aussi de communication, non seulement

auprès de leur entourage, mais aussi auprès des personnes qu'ils sont parfois amenés à rencontrer lors de leurs prospections.



Carte 2 : Statut et dérangements des terriers de blaireau suivis en 2018.

Il semble donc essentiel de pouvoir présenter **la plaquette d'information concernant le Blaireau eurasien réalisée par le GEPMA en 2018**, en la distribuant largement lors de nos animations, tenues de stand, conférences, mais aussi via nos bénévoles participant à l'enquête (n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en obtenir). Cela permettrait de sensibiliser une population plus large à cette espèce encore méconnue.

3. Les types de perturbations.

Comme en 2017, **l'obstruction de gueule** est la cause principale de dérangement cette année (**35,64%**). Le second type de perturbation est représenté par **les travaux forestiers (24,75%)** ([Diagramme 1](#)). À noter que **d'autres dérangements** sont assez présents et constituent une part importante des perturbations pour l'espèce (**12,87%**). Il s'agit principalement d'une augmentation de fréquentation des sites (randonneurs, quads, motocross, etc.). Nous constatons, au contraire, que **l'activité cynégétique** a largement diminué depuis 2016, passant de 15% en 2016 à 4% en 2017, pour finir à **2,97%** en 2018.

Les proportions des différents facteurs fluctuent d'une année à l'autre. Cela nous indique que les dangers anthropiques, intentionnels ou non, sur le blaireau sont multiples et varient sur l'ensemble du territoire au cours du temps. Il semble donc essentiel de rester vigilant et de continuer le travail de médiation auprès d'un maximum de personnes, afin d'aboutir à une cohabitation équilibrée entre le blaireau et l'homme.

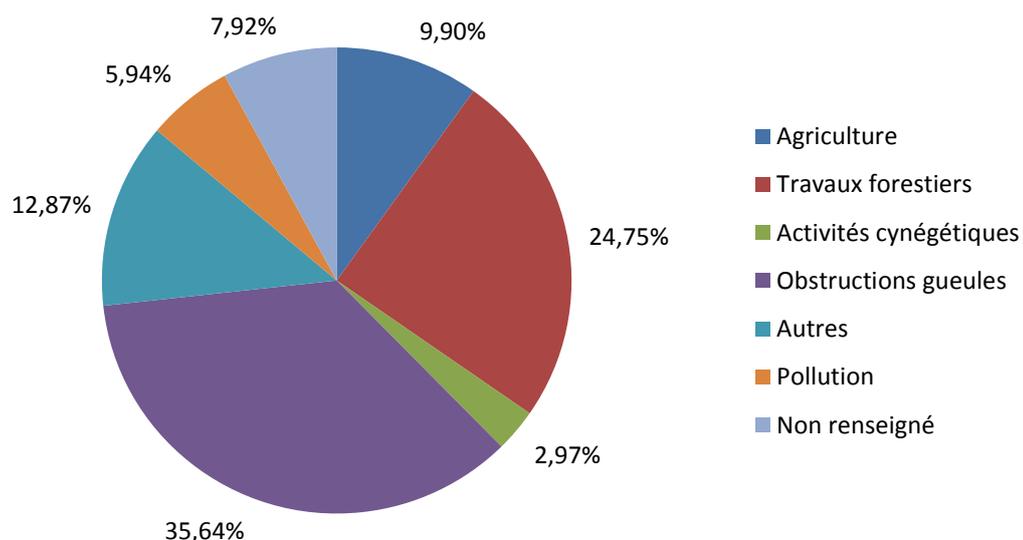
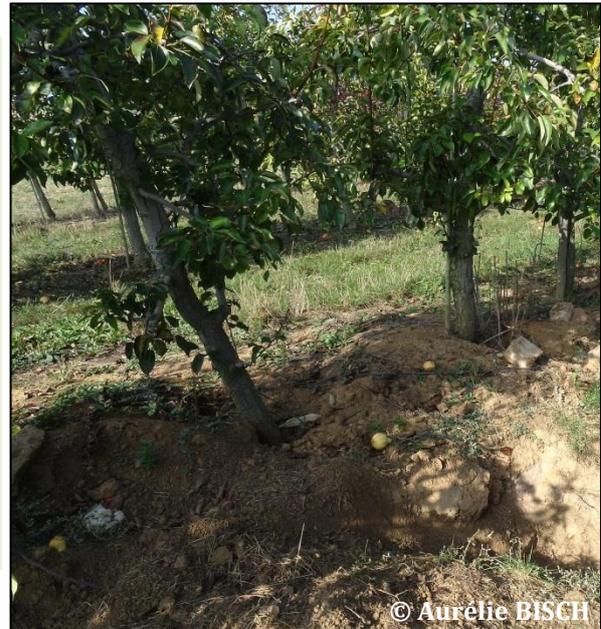


Diagramme 1 : Type de perturbations anthropiques observées sur les terriers de blaireaux suivis au cours de l'année 2018.

Remarque : Une affiche spécialement dédiée aux terriers victimes de perturbations anthropiques récurrentes, a été mise au point : l’affiche « **surveillance** ». Si l’un des terriers que vous suivez se retrouve dans ce cas, demandez-la au GEPMA. Vous pourrez l’imprimer, éventuellement la plastifier, et l’afficher au niveau des terriers à problème, afin de décourager les personnes mal intentionnées qui se sentiront surveillées.

D) Les dégâts dus au terrassier.

Remarque : il est important de noter que la notion de dégât imputé au blaireau correspond principalement à la présence de gueules ou déblais liés à l’activité du blaireau sur une structure ou un lieu utilisé par les hommes. Cette présence n’induit pas systématiquement une dégradation de la fonction de cette structure ou de ce lieu. Ainsi, les dégâts réellement dommageables ne représentent qu’une partie des résultats que nous vous présentons sans que nous puissions l’estimer.



1. L'évolution depuis 2009.

Nos bénévoles relèvent, lors du suivi des terriers de blaireaux, les dégâts causés par les activités de ce dernier. En Alsace, entre 2009 et 2013, les sites où des dégâts étaient constatés variaient entre 3 et 4,5% des terriers suivis. La proportion de ces dégâts a augmenté ces dernières années, avec un maximum en 2016 de 11%. Heureusement, nous pouvons noter une baisse de ces derniers, avec l’année dernière, 5,9% de dégâts associés aux blaireaux qui ont été identifiés. **En 2018**, nous avons un résultat de **5,2%**.

2. Localisation et typologie des dégâts.

Depuis l’année 2017, nous avons une part de dégâts plus importante au sein des cultures atteignant **76,19%** (57% pour 2017) ([Diagramme 2](#)). Ce sont, en général, une ou plusieurs gueules que l’on retrouve en bordure ou au sein d’une exploitation. La présence de ces gueules pose principalement problème pour la circulation des engins agricoles sur les

parcelles (risque d'effondrement). Le blaireau peut aussi causer des dégâts lorsqu'il vient s'alimenter sur l'exploitation. Néanmoins, ces derniers sont minimes par rapport à une harde de sangliers. Il faut savoir que la plupart du temps, le terrier de blaireau existait bien avant la culture, et que celle-ci prend parfois la place d'un bosquet, d'un talus, d'une haie, voire d'une parcelle forestière.

Il est aussi possible que le blaireau creuse son terrier, ou une partie de celui-ci, sur un chemin (**4,76%**). Ceci peut être dangereux puisque les trouées peuvent conduire à l'affaissement de la voie. Cette année, ce type de dégâts est nettement en diminution par rapport à 2017 (25%).

Lors de chaque cas de dégâts, il est important de renseigner ces informations et de préciser leur caractère. Finalement, le **pôle Médiation Faune Sauvage**, peut proposer des solutions concrètes aux particuliers mais aussi aux professionnels, avant que la situation ne devienne problématique.

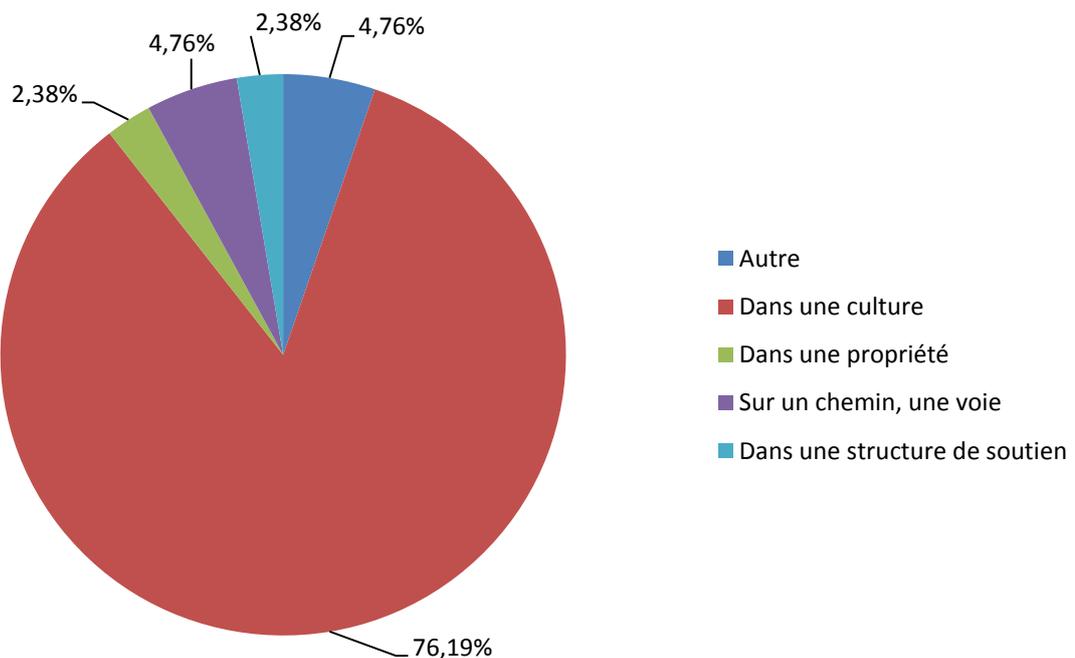


Diagramme 2 : Type de dégâts dus aux blaireaux au cours de l'année 2018.

E) L'importance du suivi pluriannuel.

Dans l'idéal, nous préconisons de suivre les terriers deux fois par an. Parmi les 801 terriers suivis cette année, **231** ont été prospectés au moins deux fois, soit **28,83%** des terriers suivis en 2018. Ce nombre de terriers prospectés au moins deux fois a augmenté depuis l'année dernière (19,7%). Cela démontre bien la volonté et la motivation de nos bénévoles.

Sur ces 231 terriers, il apparaît que **29%** d'entre eux ont une activité différente entre les deux passages (actif/inactif). De même, pour **16%** d'entre eux, il y a une différence au niveau des perturbations constatées. Enfin, en ce qui concerne les dégâts, une différence se retrouve chez **9,52%** des terriers.

De prime abord, et comme nous avons pu le signifier lors du bilan 2017, ces résultats pourraient représenter une imprécision quant aux taux réels d'occupation, de perturbations et de dégâts. Le suivi pluriannuel permettrait d'informer davantage sur les problèmes de cohabitation avec l'espèce, qui, via le **pôle Médiation Faune Sauvage**, pourraient être atténués.

Dans un second temps, le comportement de l'espèce peut apporter une explication à cette différence d'activité. Les blaireaux n'utilisant leurs terriers secondaires qu'occasionnellement, ces derniers pourraient servir de refuge lors d'un dérangement, ou de lieu de mise bas pour les jeunes femelles par exemple. Ces terriers secondaires peuvent avoir plusieurs gueules, et **seule leur utilisation discontinuée dans l'année constitue un critère** pour les qualifier de **terriers secondaires**.

Remarque : Ce suivi pluriannuel des terriers est très intéressant, car il peut nous permettre de faire la distinction entre un terrier secondaire et un terrier principal. Ceci rentre en compte dans la connaissance de l'espèce, et de son écologie en Alsace, participant ainsi à sa protection.

F) Autres informations sur le suivi 2018.

1. Le Blaireau, terrassier hors du commun.

Les terriers ayant été suivis cette année ont une moyenne de **11** gueules (actives/inactives) et de **4** gueules actives. Les chiffres sont semblables à ceux de l'année 2017. Nous pouvons rappeler que la taille des terriers est influencée par le comportement

du blaireau (instinct naturel de creusage...) mais aussi par les caractéristiques locales de l'habitat. Ces données sont donc très différentes d'un secteur à l'autre.

Cette année, nous avons un total d'environ 70 gueules pour le plus impressionnant complexe suivi, et un maximum de gueules actives s'élevant à 60.

2. Des colocataires.

Il est assez courant d'observer d'autres habitants au sein des terriers de blaireaux. En Europe, les espèces les plus fréquemment observées sont le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) (Do Linh San, 2006).

En Alsace, au cours de cette année 2018, 76 terriers ont été signalés avec la présence du renard soit 9,48% des terriers suivis. En ce qui concerne le lapin, sa présence n'a été attestée que sur 6 terriers (0,74%).

3. Emplacement des terriers.

Nous pouvons aussi nous demander dans quels types de milieux s'installent préférentiellement les blaireaux. L'année dernière, une première analyse des terriers suivis dont nous avons la description a été faite. Cette année, nous avons obtenu des informations de description du milieu sur 492 terriers suivis ([Diagramme 3](#)). La majorité de ces terriers se situe en **forêt (46%)** ou dans un **bosquet (21%)**. En ce qui concerne la pente, nous avons largement une présence de terriers situés sur une pente dite moyenne (**64%**) ([Diagramme 4](#)). Cela correspond assez aux exigences écologiques des blaireaux européens : les secteurs boisés permettent de regagner ou de quitter le terrier discrètement, assurant une tranquillité et une sécurité. De plus, les racines des arbres et arbustes peuvent soutenir la structure du terrier, et les pentes facilitent le drainage de l'eau et l'évacuation de déblais (Do Linh San, 2006).

Notre analyse présente des biais : d'une part, plusieurs informations de description du milieu environnant peuvent être transmises (ex : bosquets et zone agricole), nous avons choisi ici de ne retirer que la 1^{ère} description (dans cet exemple : bosquets). De plus, nous ne nous sommes intéressés qu'aux terriers suivis cette année dont nous avons la description de l'environnement proche.

Pour finir, il faut préciser que le blaireau a une capacité d'adaptation : nous pouvons le retrouver dans des zones agricoles et des lieux comprenant des pentes faibles, ne correspondant pas à la préférence de l'espèce.

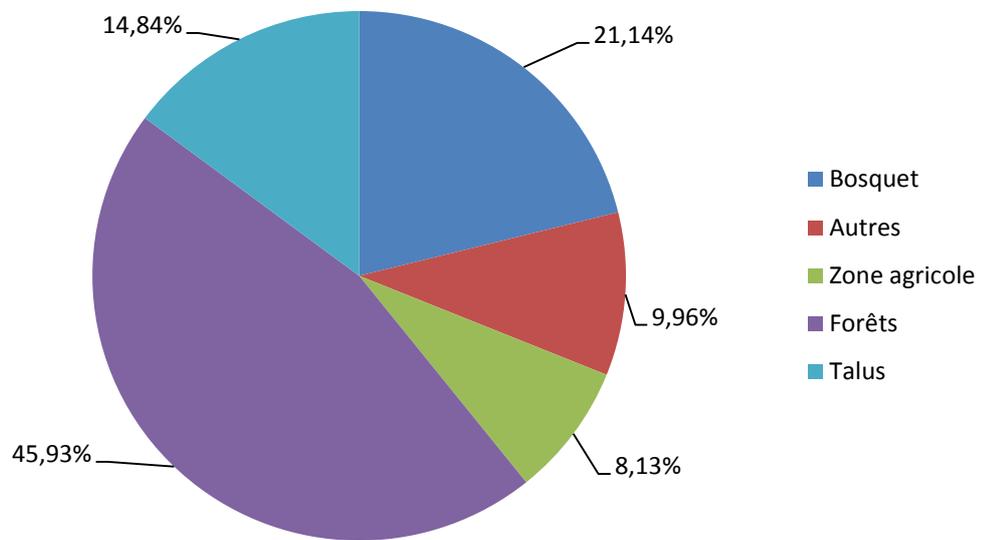


Diagramme 3 : Environnement proche du terrier, sur 492 terriers suivis en 2018.

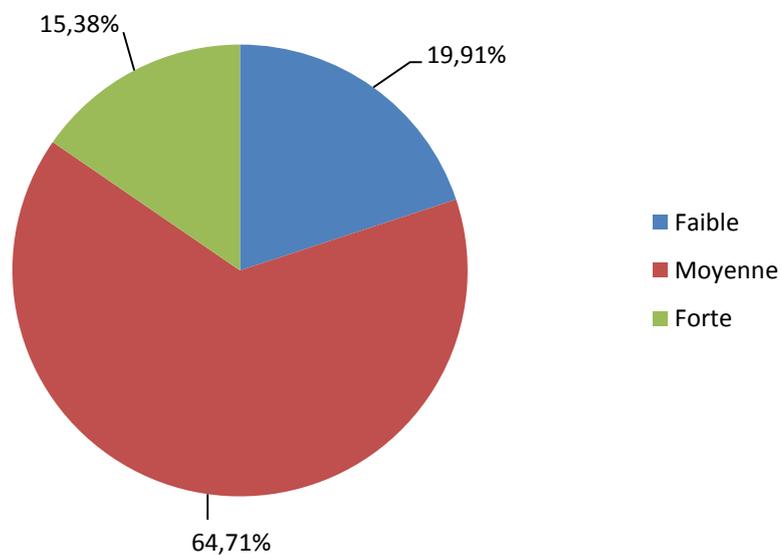


Diagramme 4 : Typologie de la pente au niveau des terriers.

IV. Informations complémentaires

A) Transmission des données

Il existe plusieurs façons de transmettre au GEPMA ses données relatives au blaireau. Certains observateurs peuvent ne pas savoir quel est le moyen le plus approprié pour faire part de leurs observations.

Historiquement, les informations étaient principalement transmises via les fiches de suivi en version papier. Il est toujours possible d'utiliser ce moyen, mais avec l'avancée de l'informatique ces fiches ne sont plus systématiquement proposées.

Afin de savoir quelles sont les autres possibilités et comment les utiliser, une **fiche technique** nommée « comment saisir ses données blaireau » a été réalisée. Ce fichier est disponible à la demande au GEPMA. L'arborescence en première page doit vous permettre de savoir quel moyen utiliser et des descriptions supplémentaires sont disponibles dans les pages suivantes. Jetez-y un œil !

B) SIBA, Biodiv'Alsace et le nouvel observatoire régional pour la biodiversité

Dans la continuité de la parution des premières Listes rouges, ODONAT a mis en œuvre en **2005**, un projet de suivi permanent d'Indicateurs de Biodiversité faunistique en Alsace (**SIBA**). Partant de ce travail, ODONAT a souhaité élargir ce suivi en créant en **2014** un observatoire de la biodiversité régionale intitulé **Biodiv'Alsace**. Biodiv'Alsace s'articulait autour de trois grandes thématiques : Espèces, Territoires et Connaissance. Il centralisait les données issues de quatre volets, à savoir le suivi des 23 indicateurs de la biodiversité en Alsace (appelé SIBA), la base de données faunistiques VisioNature (alimentée par faune-alsace.org), l'Observatoire pilote des milieux lenticques d'Alsace par la technique de l'ADN environnemental, puis l'enrichissement du programme par l'ajout de nouveaux indicateurs spécifiques.

En **2018**, Biodiv'Alsace a laissé place au **nouvel Observatoire Régional pour la Biodiversité (ORB)**. Ce projet est donc en marche depuis cette année et comprend par exemple les Chiroptères comme indicateur. Malheureusement le blaireau n'en fait pas partie... Nous espérons donc que le Blaireau européen, qui faisait partie des 23 indicateurs faunistiques (anciennement SIBA), fera l'objet d'une demande pour les années à venir au sein de l'ORB.

C) Médiation

En 2008, le GEPMA et la LPO Alsace ont conjointement créé le pôle Médiation Faune Sauvage (pôle MFS) au travers duquel de nombreuses actions sont entreprises et de nombreux conseils sont apportés aux particuliers et professionnels pour répondre à toutes les demandes concernant la faune sauvage (renseignements sur un comportement jugé anormal, sur la présence d'une espèce à proximité d'habitations, conseils pour favoriser la cohabitation, gestion de conflits entre activités humaines et présence de la faune sauvage...). À ce jour, plus de 3500 demandes sont traitées annuellement.

Pour faire face aux nombres de demandes croissantes, un poste en CDD a été créé en 2014 à la LPO Alsace pour épauler l'équipe du pôle MFS et répondre aux problématiques spécifiques concernant le Blaireau européen et le Renard roux. Jérémy LA MOTTE apportait ainsi des solutions aux divers publics rencontrant des problèmes de cohabitation avec ces deux espèces (terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles cultivées, terriers dans des digues de protection contre les crues, des remblais ferroviaires ou des échangeurs routiers, renarde mettant bas dans un vide sanitaire...). Des volontaires en mission de service civique ont épaulé Jérémy à chaque période chargée dans son travail de médiation. Son contrat a pris fin en avril 2018.



Depuis, Suzel HURSTEL (Responsable du pôle MFS) prend en charge les dossiers blaireau et renard, épaulée par des volontaires en service civique (Laëtitia DUHIL jusqu'en août 2018, et Vincent CLEMENT jusqu'en décembre 2018).

En **2018, 50 demandes concernant le Blaireau européen** ont ainsi été traitées ou sont encore en cours de traitement sur toute la région Alsace (+ 3 dossiers hors-Alsace : renseignements et apport de conseils à des associations naturalistes d'autres régions pour des problématiques de cohabitation).

40 % des demandes concernent des terriers gênants dans des cultures (26 % dans des cultures céréalières, 14 % dans le vignoble) pouvant représenter un danger pour

l'exploitation de la parcelle (affaissement ou renversement lors du travail avec les engins agricoles, difficultés à manœuvrer...). Un contact est systématiquement engagé avec l'exploitant pour l'accompagner s'il le souhaite dans une résolution efficace et pacifique de sa problématique.

38 % concernent des problèmes chez des particuliers ou dans des communes, allant de pelouses détériorées par des blaireaux en quête de nourriture, à des creusements secondaires dérangeants dans des cimetières. Ces cas sont traités par envoi de documentation et conseils pour empêcher les blaireaux d'accéder aux jardins dans les cas les plus bénins, ou avec la mise en place de procédures plus importantes et d'un suivi plus poussé en cas de creusements gênants sans possibilité de cohabitation (nombreux déplacements sur le terrain, rencontres avec les différents acteurs...).

22 % concernent des terriers dans des infrastructures linéaires (14% dans des remblais routiers ou ferroviaires, 8 % dans des digues) dans lesquels l'activité terrassière du blaireau peut représenter un risque de sécurité majeur. Les sites concernés nécessitent parfois une action de médiation dans l'urgence, tandis que d'autres font l'objet d'un suivi méticuleux qui court pour certains depuis plusieurs années. C'est le cas par exemple des terriers de blaireaux présents dans les digues de l'III, où un partenariat, démarré en 2015 avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et les Brigades vertes, a été poursuivi cette année encore.



Si ces derniers cas ne sont pas la majorité, ils demandent en revanche un investissement considérable, en plus de représenter souvent un coût économique non négligeable pour les sociétés ou les collectivités impliquées. Une réunion a donc eu lieu en novembre 2018 à Sélestat, en présence de tous les acteurs concernés, afin de partager les expériences de chacun et de réfléchir aux moyens à mettre en place pour améliorer la sécurité des infrastructures et apporter des solutions plus durables à cette problématique.

En ce qui concerne le Renard roux, en 2018 neuf demandes ont été traitées, dont six sur l'Eurométropole de Strasbourg. La grande majorité des cas (sept) concernait une simple inquiétude de particuliers quant à la présence de renards en milieu urbain ou périurbain, parfois associée à des nuisances (poulailler, animaux domestiques, présence de déjections, renard qui fouille dans les poubelles...). Ces cas sont généralement traités par envoi de documentation et sensibilisation à la présence de la faune sauvage en ville. Deux cas concernaient des creusements chez des particuliers, dont une renarde ayant mis bas dans un vide sanitaire. Comme pour les blaireaux, ces cas nécessitent un déplacement d'un médiateur sur place ; ils ont pu être traités sans mettre en péril l'élevage des jeunes.

V. Remerciements

Dans un premier temps, nous tenons à **remercier l'ensemble des bénévoles de l'Enquête Blaireau** qui ont parcouru la région pour nous transmettre toutes les informations liées aux terriers de blaireaux. Merci également à Théo CONSTANT et à Aurélie BISCH pour leur important travail de coordination dans le cadre de leur mission en service civique au sein du GEPMA.



L'équipe du GEPMA.

VI. Contact

Adresse postale : 8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 22 53 51 (de 9h à 13h du lundi au vendredi)

Courriel : contact@gepma.org

Site internet : <http://gepma.org>

Rejoignez-nous sur Facebook !

VII. Bibliographie

Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) (2004). Suivi des populations de Blaireau d'Europe dans le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, Rapport Annuel 2004: Analyse rétrospective des indicateurs, ODONAT (coord.), p. 17–23.

Do Linh San, E. (2006). Le blaireau d'Eurasie: description, comportement, vie sociale, protection, observation, Paris, Delauchaux et Niestlé, 2006, 224 p.